

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
COMPTES DE LIAISON	40		40	
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 468	3 468		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	3 468	3 468		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 594	7 051	6 543	
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	13 594	7 051	6 543	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES	136 889		136 889	136 889
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	600 000		600 000	600 000
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	600 000		600 000	600 000
<i>Obligations</i>	600 000		600 000	600 000
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	753 951	10 519	743 432	736 889
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	8 286		8 286	15 393
Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 286		8 286	15 393
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Valeurs Mobilières de Placement				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	4 584 642		4 584 642	4 553 656
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7 888		7 888	7 411
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 600 816		4 600 816	4 576 460
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 354 807	10 519	5 344 288	5 313 349

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
COMPTES DE LIAISON	6 753	11 036
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	257 915	227 917
Excédent ou déficit de l'exercice	(27 810)	29 998
SITUATION NETTE (Sous-Total)	230 105	257 915
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	230 105	257 915
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	71 889	71 889
Fonds dédiés	1 856 890	1 847 150
TOTAL II	1 928 779	1 919 039
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	59 177	61 599
TOTAL III	59 177	61 599
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 914	2 345
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 112 560	3 061 414
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	3 119 475	3 063 759
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 344 288	5 313 349

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	1 753 472	1 522 237
Concours publics et subventions d'exploitation		19 166
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	1 753 472	1 503 071
<i>Dons manuels non affectés</i>	177 314	286 820
<i>Dons manuels affectés</i>	1 200 657	1 166 251
<i>Mécénats</i>	375 500	50 000
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>	1	
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 422	926
Utilisation des fonds dédiés	288 094	151 216
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 043 988	1 674 378
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	46 773	31 228
Aides financières (projets engagés)	1 754 457	1 004 513
Impôts, taxes et versements assimilés		1 920
Salaires et traitements	49 300	50 982
Charges sociales	18 692	25 983
Charges communes aux fondations abritées	42 600	37 561
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 272	
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	297 833	514 083
Autres charges	2 425	1 005
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 215 352	1 667 274
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(171 364)	7 104
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	11 220	
Autres intérêts et produits assimilés	124 759	23 600
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.	8 900	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	144 879	23 600
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	144 879	23 600
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(26 485)	30 704

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 325	706
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1 325	706
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(1 325)	(706)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 188 868	1 697 978
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 216 677	1 667 980
EXCEDENT OU DEFICIT	(27 810)	29 998

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	7 699	7 125
TOTAL RESSOURCES	7 699	7 125
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	7 699	7 125
TOTAL EMPLOIS	7 699	7 125

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 898 352	1 898 352	1 526 671	1 526 671
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	1 753 471	1 753 471	1 503 071	1 503 071
- Dons manuels non affectés	177 314	177 314	286 820	286 820
- Dons manuels affectés	1 200 657	1 200 657	1 166 251	1 166 251
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat	375 500	375 500	50 000	50 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	144 881	144 881	23 600	23 600
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS			19 166	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 422	2 422	926	926
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDES ANTERIEURS	288 094	288 094	151 216	151 216
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	2 188 868	2 188 868	1 697 978	1 678 812
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 789 039	1 789 039	1 027 546	1 008 380
1.1 Réalisées en France	1 789 039	1 789 039	1 027 546	1 008 380
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 754 457	1 754 457	1 004 513	1 004 513
- Accompagnement des projets	34 582	34 582	23 033	23 033
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	84 783	84 783	87 865	87 865
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	84 783	84 783	87 865	87 865
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	45 022	45 022	38 487	38 487
3.1 Frais de gestion	42 600	42 600	37 561	37 561
3.2 Frais de gestion immobilière	2 422	2 422	926	926
3.3 Charges financières				
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDES DE L'EXERCICE	297 833	297 833	514 083	514 083
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	2 216 677	2 216 677	1 667 980	1 648 814
EXCEDENT OU DEFICIT	(27 810)	(27 810)	29 998	29 998

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	7 699	7 699	7 125	7 125
Bénévolat	7 699	7 699	7 125	7 125
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	7 699	7 699	7 125	7 125
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES			2 510	2 510
Réalisées en France			2 510	2 510
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	7 699	7 699	4 615	4 615
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	7 699	7 699	7 125	7 125

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

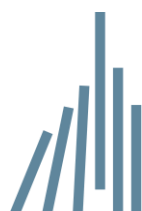
EMPLOIS PAR DESTINATION		RESSOURCES PAR ORIGINE		
		31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	Réalisées en France	1 789 039	1 008 380	1 526 671
	- Actions réalisées directement	1 789 039	1 008 380	1 396 611
	- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	1 754 457	985 347	56 460
	- Accompagnement des projets	34 582	23 033	
	Réalisées à l'étranger			50 000
				23 600
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	- Actions réalisées directement	84 783	87 865	
	- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	84 783	87 865	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- Frais d'appel à la générosité du public	45 022	38 487	
	- Frais de recherche d'autres ressources	42 600	37 561	
	- Frais de gestion	2 422	926	
	- Frais de gestion immobilière			
	- Charges financières			
TOTAL DES EMPLOIS		1 918 845	1 134 732	
				TOTAL DES RESSOURCES
				1 898 352
				1 526 671
4 - Dotations aux provisions et dépréciations				
				2 422
				926
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice		297 833	514 083	
				288 094
				151 216
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice			29 998	
				27 810
TOTAL		2 216 677	1 678 812	
				TOTAL
				2 216 677
				1 678 812
				Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice
				(hors fonds dédiés)
				257 915
				227 917
				(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public
				(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public
				de l'exercice
				(27 810)
				29 998
				Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice
				(hors fonds dédiés)
				230 105
				257 915

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

Contributions volontaires en nature		31/12/2023	31/12/2022		
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES Réalisées en France Réalisées à l'étranger			2 510	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
			2 510	Bénévolat	7 699
				Prestations en nature	7 125
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				Dons en nature	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		7 699	4 615		
TOTAL		7 699	7 125	TOTAL	
					7 125

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public			
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		1 847 151	1 484 284
(-) utilisation		288 094	151 216
(+) report		297 833	514 083
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		1 856 890	1 847 151



FONDATION
AVENIR DU PATRIMOINE
À PARIS

*Sous l'égide de la Fondation Notre Dame
reconnue d'utilité publique*

2023

ANNEXES
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

ANNEXE

1.	ACTIVITE DE LA FONDATION.....	4
1.1.	OBJET	4
1.2.	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	4
1.3.	DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
2.	REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	4
2.1.	CADRE LEGAL DE REFERENCE.....	5
2.2.	PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES.....	5
2.2.1.	Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations	6
2.2.2.	Fonds dédiés, résultat et report à nouveau	6
2.2.3.	Traitement des legs et donations.....	6
2.2.4.	Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées	8
2.2.5.	Immobilisations corporelles et incorporelles.....	8
2.3.	ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER)	8
3.	COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN	9
3.1.	NOTES SUR L'ACTIF.....	9
3.1.1.	Immobilisations incorporelles & corporelles	9
3.1.2.	Disponibilités.....	9
3.1.3.	Créances.....	10
3.1.4.	Créances clients et comptes rattachés.....	10
3.1.5.	Charges constatées d'avance.....	10
3.2.	NOTES SUR LE PASSIF	11
3.2.1.	Fonds associatifs	11
3.2.2.	Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques	11
3.2.3.	Fonds reportés liés aux legs et donations	13
3.2.4.	Provisions pour charges	13
3.2.5.	Etats des échéances des dettes	13
3.2.6.	Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	14
3.2.7.	Charges à payer	14
4.	COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	14
4.1.	LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE.....	14
4.2.	CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES	14
4.3.	PROJETS SOUTENUS.....	14
5.	COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES) 15	
5.1.	PRODUITS(CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	15
5.1.1.	Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)	15
5.1.2.	Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)	16
5.1.3.	Subventions & autres concours publics (rubrique 3).....	16
5.1.4.	Contributions volontaires en nature (CER).....	16
5.1.5.	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)	16

5.2.	EMPLOIS	16
5.2.1.	<i>Contenu des missions sociales</i>	16
5.2.2.	<i>Frais de recherche de fonds</i>	16
5.2.3.	<i>Contenu des frais de fonctionnement</i>	17
5.2.4.	<i>Reports en dédiés de l'exercice</i>	17
6.	AUTRES INFORMATIONS	17
6.1.	LOCAUX	17
6.2.	EFFECTIFS	17
6.3.	CONTRIBUTION DES BENEVOLES	18
6.4.	HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	19
6.5.	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	19
6.5.1.	<i>Engagements reçus.....</i>	19
6.5.2.	<i>Engagements donnés.....</i>	19

1. ACTIVITE DE LA FONDATION

1.1. Objet

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE A PARIS a pour objet d'apporter un soutien moral et financier aux projets de restauration et de réhabilitation des églises et /ou chapelles parisiennes affectées et classées ISMH ou présentant un intérêt local culturel reconnu.

1.2. Faits significatifs de l'exercice

- ✓ La collecte de la Fondation Avenir du Patrimoine a encore progressé en 2023 pour atteindre 1 753 K€ versus 1 503 K€ en 2022. Le mécénat apporté pour Saint-Germain l'Auxerrois et deux soutiens de grands donateurs particuliers pour Saint-Sulpice permettent non seulement de compenser les retards de collecte de Saint-Eustache et de Notre-Dame d'Auteuil mais aussi de générer de l'additionnel versus 2022.
- ✓ Le Comité exécutif a engagé 1 783 K€ de projets de restauration en 2023 (1 005 K€ en 2022) Parmi les projets emblématiques figurent :
 - A Saint-Sulpice : la Chapelle de la Vierge (360 K€), celle de Sainte Jeanne d'Arc et Saint Maurice (200 K€) ainsi que la mise en lumière de l'église (270 K€)
 - A Saint-Germain l'Auxerrois, la chapelle Sainte-Geneviève (386 K€)
 - A Saint-Séverin, une contribution complémentaire pour la chapelle des deux saints Séverin (117 K€)
 - A l'Ecole Militaire, la restauration de 4 toiles du cycle de la vie de Saint Louis (100 K€)

1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. Elle correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2023 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principes comptables appliqués

Les statuts de la FONDATION NOTRE DAME lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte d'Emploi par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ».

2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- **Dans la présentation des comptes de la FONDATION NOTRE DAME :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (Voir Note 3.2.3).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées

en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements.
(Voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

À l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2023.

2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

2.3. Zoom spécifique sur le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1. Notes sur l'Actif

3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2023
Autres postes d'immobilisation incorporelles	3 468				3 468
Total 1 - Incorporelles	3 468				3 468
Installations générales et agencements	2 878				2 878
Matériel de bureau et informatique, mobilier	901	9 815			10 716
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Total 2 - Corporelles	3 779				13 594
TOTAL	7 247 €	9 815€			17 062 €

Tableau des amortissements

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2023
Autres immobilisations incorporelles	3 468			3 468
Total 1	3 468			3 468
Installations générales et agencements	2 878			2 878
Matériel de bureau informatique, mobilier	901	3 272		4 173
Total 2	3 779	3 272		7 051
TOTAL	7 247 €	3 272		10 519 €

3.1.2. Disponibilités

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Compte sur livret et Compte Courant	4 584 642 €	4 553 656 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brèves échéances, les fonds sont systématiquement placés sur un compte sur livret. 69 % relèvent des projets soutenus restant à verser et 32 % des fonds dédiés spécifiques aux collectes.

3.1.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	8 286	8 286	
Créances reçues des legs et donations			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	7 888	7 888	
TOTAL	16 174 €	16 174€	

3.1.4. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	8 286		8 286	15 393
Créances reçues des legs et donations				
Autres créances				
TOTAL	8 286 €		8 286€	15 393 €

L'essentiel des créances provient des dons restant à encaisser au 31 décembre 2023 et qui le sont courant janvier 2024.

3.1.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 7 888 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Charges d'exploitation	7 888 €	7 411 €

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Fonds associatifs

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à Paris, fondation de flux, ne dispose pas de fonds associatifs.

3.2.2. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

Report à nouveau :

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Evolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01/01/2023	257 915
Résultat 2023	-27 810
Report à nouveau au 31/12/2023	230 105 €

Fonds dédiés spécifiques :

Fonds dédiés spécifiques	2022	2023			
	Fonds dédiés spécifiques au 31/12/2022 (A)	Charges affectées du fonds 2023 dont projets engagés (B)	Ressources affectées 2023 (C)	Montant total de la variation	Montant total du fonds au 31/12/2023 (D)
Fonds dédié Saint-Augustin	508 884	5 056	120 166	115 111	623 995
Fonds dédié la Madeleine	21 866	24 001	9 085	-14 916	6 950
Fonds dédié Saint-Merri	26 644	42	2 002	1 960	28 604
Fonds dédié St Eustache	128 874	70 726	36 626	-34 100	94 774
Fonds dédié Notre-Dame d'Auteuil	144 912	27 939	134 776	106 837	251 749
Fonds dédié Cathédrale Notre-Dame de Paris avant incendie	68 473	68 473		-68 473	0
Fonds dédié Saint-Pierre de Chaillot	35 703	868	26 680	25 811	61 515
Fonds dédié Saint-Sulpice	107 984	861 288	783 315	-77 973	30 011
Fonds dédié Saint-Paul Saint-Louis	41 628	2 278	50 392	48 114	89 742
Fonds dédié Saint-Séverin	494 265	120 366	72 524	-47 842	446 423
Fonds dédié Ecole Militaire	200 138	102 511	67 639	-34 872	165 266
Fonds Notre Dame de Lorette	67 778	19 459	9 541	-9 917	57 861
Total Fondation Avenir du Patrimoine à Paris	1 847 150 €	1 303 007 €	1 312 747 €	9 739 €	1 856 890 €

Le tableau de suivi se comprend de la manière suivante :

Par exemple, pour le Fonds la Madeleine :

- Au 31 décembre 2022, il restait un peu plus 21 K€ nets (Colonne A) à engager en faveur de la restauration de l'église de la Madeleine
- La collecte de fonds s'est élevée à un peu plus de 9 K€ dont 2,5 K€ de produits financiers (colonne C).

Après déduction de charges de collecte (1,1 K€) y compris contribution au fonctionnement de la FAPP, le Fonds a été en mesure d'engager 23 K€ pour la restauration de la Console du reliquaire de Saint-Vincent de Paul (colonne B = projets engagés nets + charges de collecte)

Il reste au 31/12/2023, 6,9 K€ à engager pour la restauration de l'église de la Madeleine (colonne D).

L'évolution des fonds dédiés 2023 reste stable : il est à noter que la collecte totale sur Fonds dédiés s'élève au 31/12/2023 à 1 312 K€ dont 112 K€ de produits financiers répartis sur les fonds. Après déduction des charges de collecte et la contribution au fonctionnement, les fonds ont pu engager 1 232 K€ répartis sur 7 fonds.

3.2.3. Fonds reportés liés aux legs et donations

Provision de variation des fonds reportés				
LIBELLE	Solde 31/12/2022	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Solde au 31/12/2023
Fonds reportés issus des legs et donations	71 889	0	0	71 889
Total	71 889 €	0	0	71 889 €

3.2.4. Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
Provision pour charges sur legs	61 599		2 422	59 177
Total	61 599 €		2 422 €	59 177 €

Les fonds reportés présents au sein de la Fondation concernent le suivi d'une donation en nue-propiété qui entraîne des provisions pour charges de la donation en cours.

3.2.5. Etats des échéances des dettes

DETTE	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 914	6 914		
Autres dettes				
Projets bénéficiaires restant à solder	3 112 560	3 112 560		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 119 475 €	3 119 475 €		

A l'inverse des fonds dédiés, les projets bénéficiaires restant à solder consistent en travaux qui ont fait l'objet d'une convention de mécénat spécifique, principalement avec la Mairie de Paris dans le cadre d'un calendrier arrêté de travaux.

3.2.6. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fournisseurs France	6 909	2 345
Fournisseurs factures non parvenues	5	
Valeurs nettes comptables	6 914 €	2 345 €

3.2.7. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 914	2 345
Soutiens de projets engagés à verser	3 112 560	3 061 414
DETTES DIVERSES		
Autres dettes		
DETTES	3 119 475 €	3 063 759€

**4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT****4.1. Legs, donations et assurances-vie**

Il n'y a pas eu de legs, donations ou assurance-vie en faveur de la Fondation abritée en 2023.

4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives communes 1 590 753 € consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la FONDATION NOTRE DAME. Elles s'élèvent en 2023 pour la Fondation du FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à 42 600 €.

4.3. Projets soutenus

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à Paris a soutenu 15 projets au 31 décembre 2023 à hauteur de 1,78 million d'euros.

La FAPP a enregistré également 28 K€ d'annulations pour le Grand Orgue Fonds Saint-Eustache. Le montant des projets restant à solder s'élève à 3,11 M€ dont 1,797 K€ concernent les engagements antérieurs à 2023.

L'accompagnement et le suivi des projets consistent en temps passé par la chargée du mécénat dans l'identification et la mise en œuvre des conventions de mécénat signées avec la Ville de Paris ainsi que le suivi de la réalisation des chantiers.

Au 31/12/2023, 31 projets restaient à solder.

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	15	1 754 457 €
Accompagnement et suivi des projets		34 582 €
Total des missions sociales Fondation	15	1 789 039 €



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1. Produits(CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir

un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

5.1.5. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites

en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées ne concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Locaux

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à Paris est domiciliée au 10, rue du Cloître Notre-Dame - 75004 Paris.

6.2. Effectifs

Les effectifs de la FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à Paris sont les suivants :

	Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Total	Total ETP
Salariés	2022	2	1,16	2	1,16
	2023	1	0,90	1	0,90

Au 31/12/2023, la FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE repose essentiellement sur la présence d'une salariée à temps plein, qui est chargée de mécénat.

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE fonctionne également avec le soutien d'un contrat professionnel dans le domaine de la communication essentiellement communication digitale et réseaux sociaux

6.3. Contribution des bénévoles

La Fondation est administrée par un Comité exécutif de 7 membres

Fonction	ETP 2023	Valorisation 2023
B. Comité	0,06	6 939
Bénévole	0,03	760
	0,09	7 699

La FAPP dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- Pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- Pour partie de personnes qualifiées.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Contributions volontaires en nature	2023	2022		2023	2022
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales		2 510	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public		7 125
Réalisées en France		2 510	Bénévolat		7 125
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds					
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	7 699	4 615		7 699	
TOTAL	7 699€	7 125 €	TOTAL	7 699€	7 125 €
Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public					
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice				1 847 151	1 484 284
(-) utilisation				288 094	151 216
(+) report				297 833	514 083
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice				1 856 890	1 847 151

6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 89 K€ dont 33 K€ au titre du contrôle légal et 56 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

6.5. Engagements hors bilan

6.5.1. Engagements reçus

LIBELLE	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements Reçus	801 000€	801 000 €		

3 Mécènes s'engagent à faire des dons à la Fondation Avenir du Patrimoine dont un de 750 K€.

6.5.2. Engagements donnés

LIBELLE	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements donnés	1 220 000 €	1 220 000 €		

Les engagements donnés concernent des soutiens pour la Restauration de la Chapelle de la Vierge à Saint-Sulpice (720 K€) et la restauration des parements intérieurs de Notre-Dame d'Auteuil (500 K€).

